



La scolarisation des élèves en situation de handicap

L'école inclusive : une priorité nationale

[Transcription]

Transcription de l'infographie « L'école inclusive : une priorité nationale » présente sur la page : <http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap.html>

Simplification des démarches, amélioration des parcours et renforcement humain : plus de 300000 élèves en situation de handicap accueillis à l'École.

1/ Soutenir

- Informer avec la cellule Aide handicap école 0800 730 123
Communication gratuite du lundi au vendredi de 9h à 17h
aidehandicapecole@education.gouv.fr
- Définir le scénario de scolarisation de chaque enfant avec la Maison départementale des personnes handicapées
- Mettre en place pour chaque élève un projet personnalisé de scolarisation (PPS) – scolarisation individuelle ou collective, en milieu ordinaire ou en établissement médico-social ; avec aménagements ou matériels particuliers, avec ou sans accompagnement humain
- Aménager les épreuves du bac
40 967 candidats concernés en 2017

2/ Renforcer

- Renforcer la formation des enseignants spécialisés
 - Renforcer la qualité de la scolarisation de la maternelle à l'université, grâce au 4^e plan autisme
 - Renforcer les outils numériques
-

3/ Accompagner

- Augmenter le nombre de structures d'accueil avec :
8 354 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) pour les 1^{er} et 2nd degrés
100 000 enfants accueillis dans les unités d'enseignement rattachées aux établissements médicosociaux

- Augmenter le recrutement
+ 8 068 emplois pérennes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en 2017

- Au total, plus de :
80 000 accompagnants
50 000 contrats aidés
30 000 AESH